

TABLE DES MATIÈRES

- I INTRODUCTION
- II QUESTIONS TOUCHANT LES MÉDECINS CANADIENS
 - A) EXEMPTION DE RESPONSABILITÉ CRIMINELLE
 - 1) LE CONTEXTE ACTUEL
 - 2) RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA
 - a) Distinctions entre la conduite que le droit criminel cherche à condamner et la conduite des médecins dans le cadre de l'exercice de la médecine
 - (i) Recommandations de la Commission
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandation de l'AMC
 - b) Définition du traitement médical
 - (i) Recommandations de la Commission
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandation de l'AMC
 - c) Pertinence du consentement du patient
 - (i) Recommandations de la Commission
 - (ii) Commentaire
 - Consentement de la personne capable
 - Le patient incapable
 - La situation d'urgence
 - (iii) Recommandations de l'AMC
 - d) Prescription d'une norme de conduite légitime
 - (i) Recommandations de la Commission
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandations de l'AMC
 - e) Dispositions relatives aux pratiques non thérapeutiques
 - (i) Recommandations de la Commission
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandations de l'AMC
 - B) LES OBLIGATIONS DES MÉDECINS EN CE QUI A TRAIT AU DÉBUT ET À L'ARRÊT DU TRAITEMENT
 - 1) LE CONTEXTE ACTUEL
 - 2) RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA
 - a) Patients capables : début et arrêt du traitement
 - (i) Recommandations de la Commission de réforme du droit
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandations de l'AMC
 - b) Patients incapables : début et arrêt du traitement
 - (i) Recommandations de la Commission de réforme du droit
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandations de l'AMC

- c) Traitement médicalement/thérapeutiquement futile
 - (i) Recommandations de la Commission de réforme du droit
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandations de l'AMC
 - d) Traitement et soin de patients en phase terminale
 - (i) Recommandations de la Commission de réforme du droit
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandation de l'AMC
 - C) LA DÉFINITION DE LA MORT
 - 1) LE CONTEXTE ACTUEL
 - 2) RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT DU CANADA
 - (i) Recommandations de la Commission
 - (ii) Commentaire
 - (iii) Recommandation de l'AMC
- III CONCLUSIONS ET RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS
 - A) EXEMPTION DE LA RESPONSABILITÉ CRIMINELLE
 - B) LES OBLIGATIONS DES MÉDECINS EN CE QUI A TRAIT AU DÉBUT, ET À L'ARRÊT DU TRAITEMENT
 - C) LA DÉFINITION DE LA MORT